District social interarmées de la Nouvelle-Calédonie

Un service à votre disposition

Le district est la composante du Bureau Condition du Personnel / Pôle social.

Tous, civils ou militaires, bénéficient de plein droit du dispositif social national. Tous également, sous certaines conditions, bénéficient de l'action sociale de la Défense : un dispositif complémentaire justifié par les fortes sujétions pesant sur le personnel de notre ministère : disponibilité, mobilité. Ce soutien s'appuie pour cela sur des actions sociales individuelles et collectives, mais aussi sur un réseau social de proximité.

Sur le territoire, cette politique est mise en œuvre par le Bureau Condition du Personnel / Pôle social situé dans l'enceinte de la caserne Gally-Passebosc.

Une organisation adaptée :

Le district est dirigé par le chef de bureau condition du personnel, assisté d'un adjoint conseiller technique d'encadrement et d'une équipe composée de trois assistantes de service social, de personnels civils et militaires.
Le district intervient au profit des personnels des FANC ainsi que des forces de gendarmerie.

Sa zone de responsabilité s'étend sur l'ensemble du territoire, l'archipel des Loyauté et les îles Wallis et Futuna.

Bénéficiaires

La première condition pour bénéficier des actions sociales, est d'avoir la qualité de "ressortissant".

- Pour l'ensemble des prestations, sont ressortissants : le personnel civil et militaire en activité au ministère de la Défense ainsi que leurs familles.

- Pour certaines prestations, sont aussi ressortissants : les retraités réunissant 15 ans de services ainsi que leurs familles, lorsqu'ils bénéficient d'une pension principale et n'exercent pas d'autre activité rémunérée ainsi que le personnel de droit privé employé par le ministère de la Défense.

Si vous rencontrez des problèmes particuliers avant votre départ, contactez l'assistante sociale de votre unité en métropole qui se mettra en relation avec son homologue en Nouvelle-Calédonie.

Prestations

Les objectifs de l'action sociale de la Défense s'articulent autour de trois axes :

le soutien à la vie personnelle et familiale :

- secours et prêts pour aider les familles à résoudre des difficultés diverses ;

- garde des jeunes enfants. En Nouvelle-Calédonie, trois haltes-garderies relevant du DSI peuvent accueillir les enfants âgés de 3 mois à 6 ans. Elles sont implantées à Nouméa, Tontouta et Nandaï. A Plum, l'ASA a établi une convention avec la halte-garderie "les P'tits Moineaux" ;

- aide ménagère à domicile : prestation soumise à condition de ressources ;

- prestation garde de jeunes enfants pendant les horaires atypiques.

le soutien à la vie professionnelle :

- prêts à la mobilité dans le cadre d'une mutation : au bénéfice de la famille et/ou d'un enfant poursuivant des études supérieures,

- aide à l'éducation,

- prêts d'accession à la propriété.

les vacances et le temps libre :

- chaque année, le district social organise à l'Ile des Pins, des colonies de vacances durant les mois de janvier et février, en faveur des enfants âgés de 7 à 12 ans révolus,

- échanges avec la Nouvelle-Zélande : une convention entre les forces armées néo-zélandaises et les FANC permet aux adolescents âgés de 13 à 16 ans révolus, d'effectuer un séjour d'une dizaine de jours dans chaque pays durant les grandes vacances australes (fin décembre à la mi-janvier),

- des activités manuelles sont aussi proposées aux conjoints par les centres sociaux de Plum, Tontouta et Nandaï : sable coloré, encadrement, peinture sur soie, couture, lapidaire...

L'accès aux centres sociaux et haltes-garderies est soumis à des cotisations réglées auprès de chaque établissement.

Accueil des handicapés

Le territoire dispose d'un seul institut médico-éducatif permettant la prise en charge des jeunes handicapés.

Il est donc vivement conseillé de prendre contact avec le pôle social pour évaluer les conditions de prise en charge du handicap
Tél. : (00 687) 29 28 55

Le centre familial interarmées de l'Ile des Pins

Fonctionnant comme un hôtel avec restauration et loisirs, il met à votre disposition 11 bungalows et 4 studios.

Les ressortissants peuvent réserver :

- par courrier : VVI IGESA
  BP 89
  98832 Iles des Pins
- par fax : 46 19 03
- par téléphone : 46 19 19
  tous les jours de 8h à 10h30 et de 16h à 18h
- par e-mail : igesa@lagoon.nc